

2.7.3 Puisard et fosse de retenue



Les puisards et les fosses de retenue ont sensiblement la même fonction; collecter les eaux pluviales provenant du drain de fondation (drain français) ou de la nappe phréatique pour ensuite les acheminer à l'extérieur du bâtiment à l'aide d'une pompe. Ces dispositifs empêchent ainsi qu'un terrain se retrouve saturé d'eau et préviennent les débordements lors de grande pluie ou de la fonte des neiges.

Selon le Code du bâtiment, un puisard est constitué d'un puit d'une profondeur d'au moins 30 po, a une surface d'au moins 2,7 pi² et est muni d'un couvercle conçu pour ne pas pouvoir être enlevé par des enfants.

Une fosse de retenue est faite d'un seul bloc, est étanche, lisse, a une longueur d'au moins 24 po, une largeur d'au moins 18 po et un diamètre d'au moins 24 po s'il s'agit d'une fosse circulaire. Les fosses de retenue doivent

également être recouvertes d'un couvercle conforme au Code du bâtiment.

Déficiences possibles :

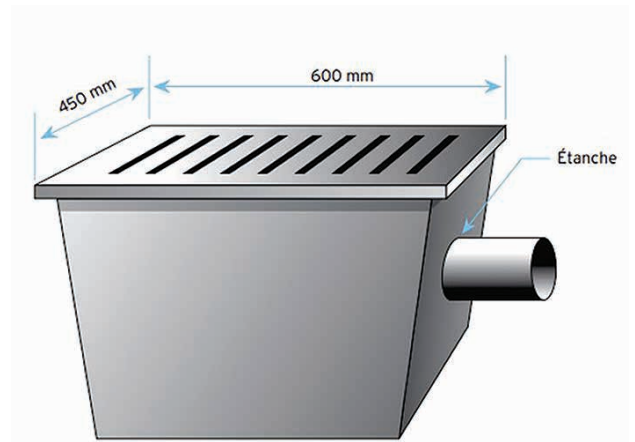
Comme les puisards et les fosses sont souvent cachés, il n'est pas rare que la pompe soit oubliée lors des inspections. Il est important qu'il y ait un suivi régulier pour s'assurer que la pompe fonctionne correctement, car une pompe non fonctionnelle pourrait causer un sinistre coûteux. Les drains et les puisards de planchers ne possèdent pas de pompe et sont moins sollicités. Les drains, par exemple, ne recueillent que très rarement de l'eau. C'est pourquoi ils s'assèchent et peuvent causer des émanations de mauvaises odeurs. Y verser une tasse d'eau et quelques gouttes de javellisant mensuellement contribuera à remédier à cette situation.

Professionnel :

Aucun.

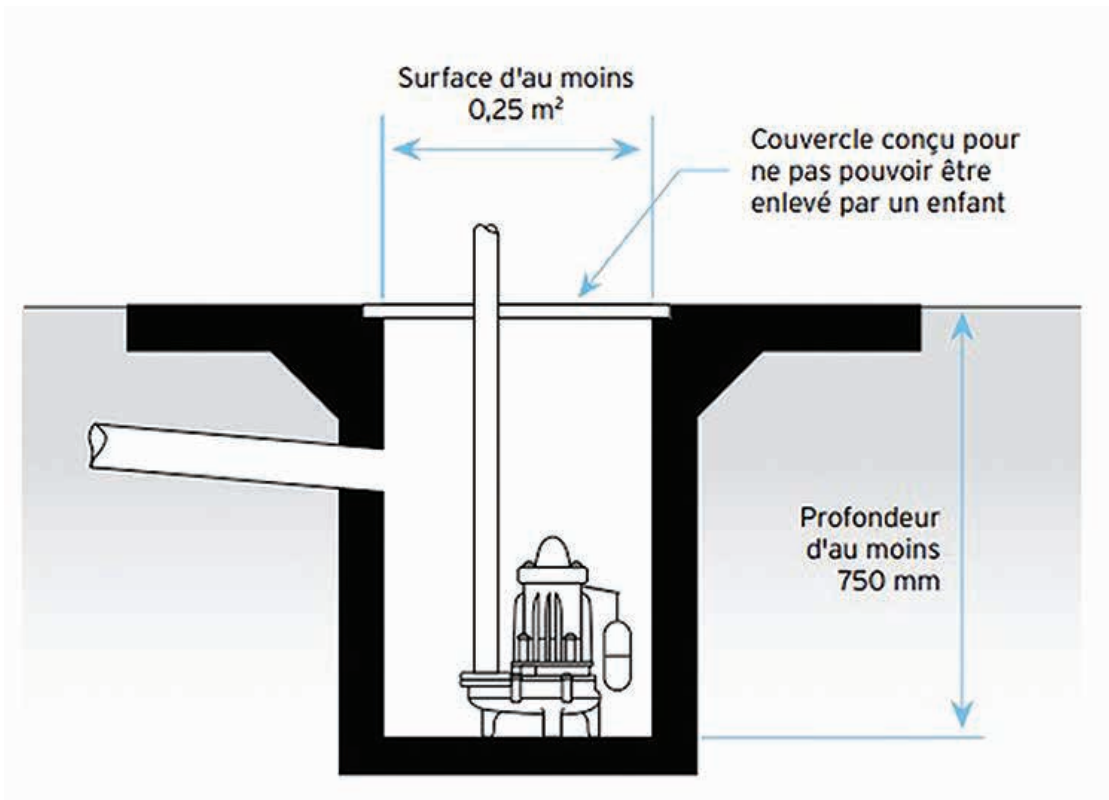
Corps de métier :

Préposé à l'entretien et spécialiste si nécessaire.



Fosse de retenue

Source : rbq.gouv.qc.ca



Puisard

Source : rbq.gouv.qc.ca